

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DE LÉVIS

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Lévis tenue en mode virtuel le jeudi 17 avril 2025, à 18 h 30, sous la présidence de monsieur Étienne Guay.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. Mot de bienvenue

Le président du Conseil d'administration (CA), monsieur Étienne Guay, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous à cette Assemblée de la Caisse Desjardins de Lévis. Il souligne que ce rendez-vous annuel est 100 % virtuel, cette année. Celui-ci souhaite la bienvenue à tous les membres présents en ligne, à ses collègues administrateurs ainsi qu'à tous les employés et gestionnaires de la Caisse.

Le président salue également:

- Le président de la Caisse Desjardins de la Chaudière et son directeur général, Messieurs Christian Giroux et Martin Sévigny;
- Le directeur de notre Centre Desjardins aux Entreprises, Monsieur Sylvain Racine;
- Le directeur de notre Service Signature Desjardins, Monsieur Gérald Fournier.

De même que plusieurs partenaires de Desjardins Sécurité Financière et de Desjardins Assurances Générales.

De plus, il mentionne le nom des gens qui vont l'assister afin de s'assurer du bon déroulement de la présente assemblée:

- Madame Sylvie Robitaille, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée par Maureen Cotter, adjointe à la direction générale;
- Madame Rosalie Forgues, administratrice et présidente du comité de Mise en candidature;
- Monsieur Martin Châteauneuf, directeur général de notre Caisse;
- Et Karina Lehoux qui veillera au bon déroulement, à la gestion du temps et à la gestion de la période de questions de nos membres.

Madame Lehoux explique que le conseil d'administration de la Caisse a choisi d'offrir une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que :

- Les membres pourront voter en direct, à distance sur certains sujets,
- D'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé - qui aura lieu au cours des quatre prochains jours. C'est d'ailleurs lors de cette période que les membres pourront se prononcer :
 - Sur la répartition des excédents annuels;
 - Les ristournes;
 - L'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Écoute d'un message enregistré de monsieur Guy Cormier.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

L'Assemblée étant tenue en mode virtuel, Madame Lehoux débute avec quelques informations afin de faciliter :

- Le déroulement de l'assemblée;
- Les votes en direct;
- Les interactions.

Le président donne quelques précisions aux membres en ajoutant que pour proposer, appuyer une proposition ou pour voter, ils doivent être membres de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours.

Madame Lehoux précise que l'on doit respecter les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société;
- Être un membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président fait appel aux membres en précisant que pour cette assemblée, nous devons nommer deux personnes scrutatrices. Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin de communiquer les différents résultats.

Le président recommande :

- Madame Suzie Fournier;
- Madame Annie Pellerin.

La nomination des personnes scrutatrices est proposée par monsieur Xavier Boucher et appuyée par monsieur André Prévost.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter la recommandation de nommer mesdames Suzie Fournier et Annie Pellerin à titre de scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Mme Lehoux suggère de lire à l'écran l'ordre du jour et en explique les principaux points.

L'ordre du jour est proposé par monsieur Christian Champagne et appuyé par madame Geneviève Houle.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

Puisque le procès-verbal a été rendu disponible sur le site Internet de la Caisse avant l'Assemblée, le président demande une proposition autorisant l'adoption du procès-verbal du 9 avril 2024.

Le procès-verbal est proposé par madame Michelle Sirois et appuyé par monsieur Denis Guillemette.

Aucune question n'est posée.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 9 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du Conseil d'administration

Le président présente les membres de son conseil d'administration et les remercie pour leur implication à la caisse. Il remercie tout spécialement Cédric Leblond-Côté pour ses quatre années d'implication et de dévouement à l'égard de la Caisse. Cédric termine et ne renouvelle pas son mandat.

Par la suite, monsieur Guay mentionne que dans les dernières années, de grandes personnalités ont été honorées; nous les appelons « Membres Bâtisseurs ».

L'an dernier, nous avons eu le plaisir de souligner la contribution de la Société VIA.

Et cette année, il a le plaisir d'annoncer que notre Membre Bâtisseur 2025 est le Comptoir alimentaire le Grenier.

- Fondé à Lévis en 1991, le *Comptoir alimentaire le Grenier* offre des services d'aide alimentaire aux personnes et aux familles qui sont dans le besoin, ainsi qu'un service d'accueil et de référencement personnalisé, en collaboration avec des partenaires du milieu.
- Le *Comptoir alimentaire le Grenier* appuie de 800 à 900 familles lévisiennes différentes par mois, il compte 37 employés dévoués et il a le privilège d'avoir plus de 250 bénévoles.

Une courte vidéo est présentée. Nous pouvons voir le Président allant remettre le prix « Membres Bâtisseurs 2025 ».

Le président poursuit avec le bilan 2024 de la Caisse. Il mentionne que dans un contexte de volatilité économique, d'avancées technologiques, d'événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, notre caisse a joué

un rôle de premier plan pour accompagner les membres et répondre de manière proactive à leurs besoins.

C'est avec bienveillance que la Caisse a accompagné de nombreuses personnes vulnérables afin de les soutenir dans leur autonomie financière. Que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils personnalisés ou de nos outils, la Caisse a été et continuera d'être présente pour que tous nos membres puissent maintenir leur capacité à gérer leur quotidien de manière durable et à réaliser leurs ambitions.

Le président mentionne également qu'un parcours spécifique est en place afin d'accompagner les nouveaux arrivants et de simplifier leur processus d'arrivée. En 2024, ce sont 555 nouveaux arrivants qui ont ouvert un compte à la Caisse Desjardins de Lévis et qui ont pu bénéficier de cet accompagnement personnalisé.

Il poursuit en mentionnant que cette année nous avons fait la connaissance d'**Alvie**, notre nouvelle assistante virtuelle sur **AccèsD**. Cette nouvelle alliée nous propose des astuces et nous accompagne dans notre autonomie financière. Voilà de belles solutions numériques!

Autre nouveauté appréciée de nos membres : l'intégration du dossier de crédit **Equifax** à même notre plateforme **AccèsD** afin de consulter notre dossier de crédit.

Et enfin, notre Caisse continue d'offrir les séances de formations pour vous familiariser avec **AccèsD**.

Il poursuit en parlant du programme de Caisse scolaire qui est offert dans les 11 écoles primaires du territoire de la Caisse de Lévis. Dans la dernière année, ce sont 1 570 jeunes d'âge primaire sur notre territoire qui en bénéficient.

Au total, l'application Caisse scolaire a été téléchargée 22 842 fois à l'échelle du Mouvement Desjardins. On peut donc voir l'engouement de nos membres à l'égard de cette belle nouveauté.

En terminant, le président mentionne que l'année 2025 est bien spéciale pour notre caisse. Comme le mentionnait M. Cormier, 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la toute première caisse, soit notre caisse, la Caisse Desjardins de Lévis. Depuis ce temps, nous sommes fidèles à la mission des fondateurs, Alphonse et Dorimène Desjardins, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière. Et nous continuerons de le faire!

C'est donc avec fierté que nous soulignons nos 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service de nos membres. Depuis toutes ces années, Desjardins contribue

à la prospérité des personnes et des collectivités. Des activités spéciales sont prévues tout au long de l'année afin de célébrer avec les membres, les administrateurs et les employés.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le bilan de la surveillance relative aux trois règles déontologiques :

- Le conseil a été informé d'une situation de conflit d'intérêts. Il s'est assuré que les dispositions nécessaires ont été prises pour régler, dans les meilleurs délais, cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise;
- La caisse peut consentir du crédit à un des membres du Conseil d'administration, à une personne qui lui est liée ou à un administrateur d'une société faisant partie du groupe au sens de la Loi, en respectant les règles du Code.

Cependant, la caisse ne peut accorder à une personne des conditions plus avantageuses que celles qu'elle consent dans le cours normal de ses activités, lorsqu'elle :

- Accepte un dépôt;
- Consent du crédit;
- Ou traite une situation d'irrégularité portant sur un crédit consenti.

Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tel crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre, aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3. Rapport financier

Le président souligne qu'il s'agit de la première assemblée générale annuelle de Martin Châteauneuf en tant que directeur général de la Caisse Desjardins de Lévis.

Monsieur Châteauneuf a débuté dans ce poste en mai 2024, donc depuis bientôt 1 an déjà, à la suite du départ à la retraite de M. Benoit Caron. Il est natif du Saguenay et habite Lévis depuis 2007. Il cumule plus de 25 ans d'expérience dans le domaine financier. Il a occupé plusieurs fonctions au sein du réseau des caisses. Il a notamment assuré la direction générale de deux (2) autres caisses avant la nôtre. C'est un privilège d'avoir une personne avec autant d'expérience, de vision et de leadership positif à la direction générale de la Caisse fondatrice du Mouvement Desjardins.

M. Châteauneuf remercie monsieur Guay, s'adresse aux membres et mentionne que c'est un plaisir de travailler dans cette caisse présente et engagée, et avec des équipes mobilisées et compétentes.

Il mentionne que le volume d'affaires représente le total de l'épargne ainsi que du crédit de nos membres, tant particuliers qu'entreprises, et autant bilan que hors bilan. Voici donc les résultats au 31 décembre 2024.

- L'épargne et placement totalisent maintenant 4,75 G\$. Ce montant inclut principalement les épargnes à termes, les Fonds Desjardins, les comptes de Valeurs mobilières Desjardins et la Gestion Privée.
- Le financement totalise 2,29 G\$, principalement des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises.
- Ceci représente un volume d'affaires total de 7,05 G\$ qui représente une croissance annuelle de 11,80 %.

Le directeur général poursuit avec quelques faits à propos des actifs :

- L'actif d'une caisse est majoritairement constitué des prêts qui totalisent 2,22 G\$;
- Le reste, pour une somme de 824,43 M\$, est principalement relié à des réserves ainsi que les placements dans la Fédération;
- La croissance de l'année 2024 a été de 11,04 % pour atteindre 3,045 G\$.

Il enchaîne avec des faits sur le passif :

- Il est composé principalement des dépôts de nos membres à 2,64 G\$;
- La portion « autres » de 50 M\$ contient des instruments financiers, tels que les swaps, le passif au titre des régimes de retraite ainsi qu'une somme importante pour les intérêts à payer à la suite du dépôt de nos membres et la gestion des liquidités;
- Ces montants, additionnés à nos réserves, nous permettent de faire des prêts donc, par exemple, de permettre à des membres d'acquérir une propriété ou de démarrer une entreprise.

Finalement, pour la dernière partie du bilan, l'avoir s'élève à 357,02 M\$, soit une augmentation de 7,55 %. Ce montant représente les parts sociales ainsi que les réserves de la caisse qui nous permettent d'assurer la continuité des opérations régulières de la caisse.

Le directeur général passe maintenant aux résultats comprenant les revenus et dépenses :

- Les revenus nets d'intérêts représentent 52,44 M\$. Ce montant correspond aux intérêts reçus sur les prêts moins ceux que nous payons sur les différents dépôts détenus par les membres. Ce type de revenus est le plus important pour une institution financière comme notre caisse;
- Les autres revenus représentent tous les revenus générés par l'utilisation des services que les membres réalisent avec notre coopérative : on parle ici des Fonds Desjardins détenus par nos membres, des cartes de crédit, des produits d'assurances autant en assurances de personnes qu'en assurance de dommages, des valeurs mobilières, de la gestion privée et des transactions courantes. Ceux-ci se chiffrent à 18,94 M\$ pour l'année 2024;
- Le total des deux postes de revenus représente donc des revenus d'opération de 71,38 M\$;

- La provision pour pertes de crédit est de 80 000 \$;
- Les frais autres qu'intérêts représentent les principales dépenses d'opération de la caisse afin d'être en mesure de servir les membres, soient les salaires et avantages sociaux des employés, les frais liés à la gouvernance, les dons et commandites, notre part dans le Centre Desjardins entreprise ainsi que les frais de locaux. Ceux-ci représentent 19,47 M\$.

Ce qui nous laisse donc des excédents d'opération de 51,83 M\$, soit une croissance de 22,55 % par rapport à l'année précédente.

En terminant, le directeur général donne quelques précisions sur la répartition des excédents nets pour l'année 2024. Ainsi, en partant des excédents d'opération totalisant 51,83 M\$, il faut ajouter les revenus liés aux instruments financiers de 6,94 M\$ communément appelés les swaps. Ces derniers nous permettent d'équilibrer les échéances de notre portefeuille de prêts vs les dépôts. Nous retrouvons également la cotisation au Mouvement de 24,81 M\$, le montant distribué via notre fonds d'aide au développement du milieu (FADM) arrondi à 720 000 \$ et le paiement de nos impôts de 5,68 M\$.

Finalement, le montant de la ristourne est de 5,12 M\$ et génère un retour d'impôt de 1,35 M\$. Ceci totalise donc des excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 23,77 M\$, en hausse de 9,5 M\$ par rapport à l'année dernière.

Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- Des revenus nets d'intérêts plus élevés de 5 M\$: 3 M\$ attribuables à la hausse des volumes pour les membres particuliers et les membres entreprises et 2 M\$ considérant une nouvelle méthode financière qui permet de mesurer la contribution individuelle de chacune des transactions à la rentabilité globale de l'organisation. Dans notre jargon, nous l'appelons le prix de transfert;
- Des autres revenus en hausse de 1,5 M\$ par rapport à l'an dernier en lien avec une plus grande utilisation de la part des membres pour les services internationaux et la gestion privée et courtage;
- La dotation pour pertes de crédit moins importante d'environ 300 000 \$;
- Des frais autres qu'intérêts inférieurs par rapport à l'an dernier de 2,5 M\$ (Salaires et avantages sociaux, autres frais en personnel, formation etc.).

C'est ce qui termine la portion des résultats. Aucune question n'est posée

Le président remercie le directeur général et félicite la direction et toutes ses équipes pour ces excellents résultats et mentionne que notre caisse est en excellente santé financière.

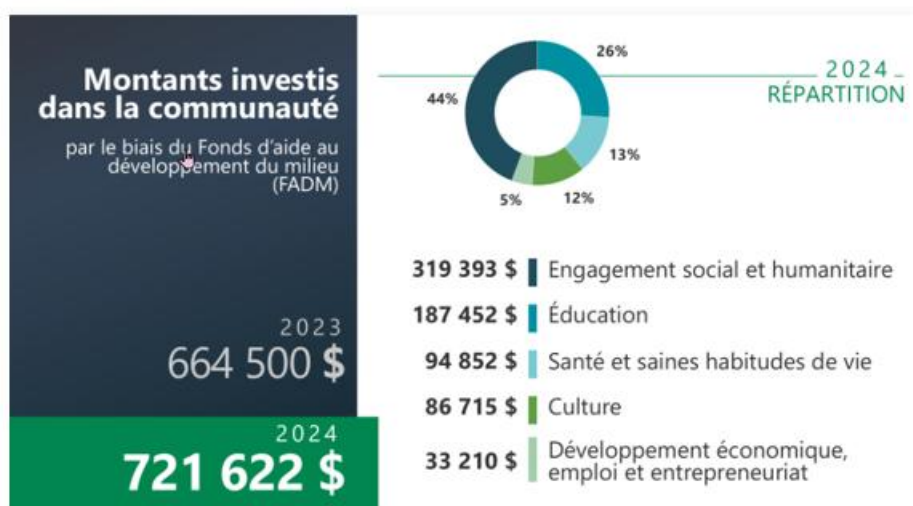
3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Lehoux invite madame Sylvie Robitaille, secrétaire du Conseil d'administration et aussi présidente du Comité gouvernance et éthique incluant le mandat en coopération, à présenter son rapport.

Madame Robitaille salue les membres et rappelle d'entrée de jeu que grâce au Fonds d'aide au développement du milieu (communément appelée le FADM), aux dons et commandites de notre Caisse, nous appuyons un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle essentiel auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté.

En 2024, nous sommes fiers d'avoir remis un montant de 871 525 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités. De ce montant, 721 622 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 149 903 \$ proviennent du budget dons et commandites.

Madame Robitaille donne quelques chiffres relativement aux deux (2) tableaux ci-dessous, soit les dons et commandites et les montants investis dans la communauté.



Une capsule vidéo présentant le bilan d'engagement dans le milieu est diffusée.

Elle poursuit en précisant que dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration a adopté un nouveau plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. La Caisse Desjardins de Lévis continuera de soutenir des projets en cohérence avec les priorités d'investissement de ce plan 2025- 2027. Nous souhaitons poursuivre l'engagement dans le milieu et l'implication active de la Caisse et des membres du Conseil d'administration.

Le nouveau Plan d'engagement et de proximité permet de réévaluer nos priorités d'investissement pour s'assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Voici les 6 nouvelles priorités d'investissement de ce Plan 2025 – 2027 qui sont spécifiques à la Caisse Desjardins de Lévis :

- Réussite éducative et formation;
- Œuvres humanitaires et engagement citoyen;
- Emploi et main-d'œuvre;
- Santé et saines habitudes de vie;
- Services de proximité et habitation.

Mme Robitaille tient aussi à rappeler que la Caisse possède une politique de contribution. Rendue publique sur le site Internet de la Caisse, cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires et permet d'aider les demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

4. Période de questions

Quelques questions sont posées par les membres.

1. Aurons-nous la possibilité un jour de placer des actions CRCD (Capital régional et coopératif Desjardins) en REER?

Le président précise que selon les ajustements législatifs au dernier budget de M. Girard, il n'est pas permis de mettre ces actions en REER, CELI ou autres produits enregistrés.

2. Est-ce que les photos du personnel seront changées sur le site de la Caisse Desjardins de Lévis?

Le directeur général mentionne que nous pouvons déjà voir toutes les photos des administrateurs de la Caisse ainsi que celles des gestionnaires mais il est plus difficile de faire une mise à jour constante des photos du personnel étant donné les changements plus fréquents à survenir. C'est pourquoi elles ont été retirées. Il en est de même pour les autres caisses.

3. Comment la caisse accompagne-t-elle les membres particuliers et entreprises concernant les tarifs douaniers?

Le président mentionne que personne n'aime l'incertitude. Il précise que Desjardins et nos employés sont prêts à faire face aux vents et qu'ils sont bienveillants à l'égard de nos membres. Ils cherchent des solutions et restent à l'écoute des besoins selon l'évolution de la situation.

4. Est-ce qu'il y aura retrait de guichets automatiques à court terme?

Le président mentionne que nous demeurons à l'écoute et proactif quant à notre réseau de distribution. Nous suivons les indicateurs selon l'utilisation faite dans nos points de service et nos guichets sont bien utilisés. Aucune modification n'est donc envisagée à court terme.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Il y a une présentation d'une capsule vidéo sur les ristournes. Le président précise que le scénario qui est recommandé par le Conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres de notre communauté et totalement conforme aux encadrements réglementaires applicables.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Le directeur général présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le CA en expliquant les éléments du tableau suivant :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents avant ristournes aux membres		27 541
Virements réglementaires et autres ajustements		(4 791)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(6 590)	
• Autres éléments du résultat	1 270	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	533	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(4)	
Solde des excédents à répartir		22 750
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(4 450)
• Ristourne	(5 106)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 349	
• Affectation au FADM	(693)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(18 300)
Solde des excédents à répartir		0

FADM Fonds d'aide au développement du milieu
RRE Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

Le directeur général poursuit en présentant la proposition de versement de ristournes. Pour l'année 2024, la ristourne totale de 5 799 320 \$ se répartit comme suit :

- Fonds d'aide au développement du milieu (ristourne collective): 692 930 \$
- Ristourne aux membres (individuelle) : 5 106 390 \$

Il explique aussi que la ristourne individuelle se décline ainsi :

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		609
Épargne et placements	0,58 \$	732
Fonds		396
Prêts et marges de crédit		1 220
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	719
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	374
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	890
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	166
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		5 106

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La recommandation de partage des excédents est proposée par monsieur Marc-André Gagné et appuyée par monsieur Liguori Blanchet.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité que le projet de partage des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote après l'Assemblée.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Monsieur Guay précise qu'en tant que président du Conseil d'administration, et tel que le prévoit notre règlement, il agira comme président d'élection et madame Sylvie Robitaille agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président rappelle la démarche du profil collectif enrichi et précise que la confiance des membres envers le CA de la caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le CA soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

Il poursuit en mentionnant que le CA s'est doté d'un profil collectif cible qui identifie les compétences recherchées et différents critères de représentativité, tels que le genre, l'âge et la diversité ethnoculturelle.

Le CA met donc à jour chaque année son profil collectif en fonction de sa réalité et de ses besoins, puis détermine les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

En posant sa candidature, chaque membre devait d'ailleurs démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

Il est important de comprendre que les critères recherchés par le Conseil d'administration ne sont pas obligatoires, qu'il s'agit plutôt d'objectifs que nous nous donnons pour assurer la diversité et la complémentarité des compétences des administrateurs et administratrices.

Madame Rosalie Forgues, membre du conseil d'administration de la Caisse et présidente du Comité de mise en candidature, fait état du rapport du comité en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration. Conformément à la *Loi sur les coopératives de*

services financiers et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de vingt (20) jours, à partir du 21 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans nos deux points de service;
- Diffusion sur nos canaux virtuels;
- Affichage dynamique sur les écrans en caisse.

Pour l'AGA de cette année, trois postes sont à combler et la Caisse a reçu huit candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie de Desjardins*. Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : coopération, gestion financière, expérience membres/clients (service à la clientèle), gestion d'entreprise, comptabilité et gouvernance;
- Deux (2) femmes et un (1) homme pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- Idéalement, être un membre actif dans le milieu desservi par la caisse;
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - Un (1) membre de 18-34 ans;
 - Deux (2) membres de 65 ans et plus.
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle (ce terme inclut les minorités visibles, ethniques et autochtones).

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse, sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Madame Forgues remercie ses collègues Marie-Hélène Guité et Sylvie Robitaille pour leur contribution aux travaux du comité.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Le président d'élection, monsieur Étienne Guay, informe l'assemblée que les personnes candidates éligibles à la fonction de membre du Conseil d'administration cette année sont :

- Madame Katia Fortin
- Madame Sylvie Fréchet
- Monsieur François Hudon
- Madame Jocelyne Paradis
- Monsieur André Prévost
- Madame Nicole St-Hilaire
- Madame Paule Thibaudeau
- Monsieur Martin Voyer

5.2.4 Élection par votation

Monsieur Guay précise que, tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du Conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Lehoux apporte des précisions concernant l'exercice du vote. Les membres seront appelés à voter dès la fin de l'assemblée et au cours des quatre (4) prochains jours sur les trois éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels;
- Les ristournes;
- L'élection des membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

La réécoute de cette assemblée sera possible par le biais du bouton « Voter » dans **AccèsD** ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Pour ceux et celles qui voudraient revoir la présentation des personnes candidates, il sera possible de le faire grâce à un onglet qui permettra d'accéder directement à cette portion de l'assemblée.

La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse :

- Le document présentant les personnes candidates;
- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne;
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

Monsieur Guay poursuit en rappelant que ce sera simple de voter en se rendant sur **AccèsD** :

- Cliquer sur le bouton « Voter »;
- Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer votre vote;
- Vous pourrez aussi accéder à la votation par le biais du site Internet de la Caisse et sur la page d'accueil du *desjardins.com*.

Madame Lehoux rappelle qu'en utilisant **AccèsD**, la plateforme de votation nous permet de confirmer que nous répondons bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. De plus, **AccèsD** permet de nous assurer que chaque membre ne pourra voter qu'une seule fois afin de respecter le principe coopératif « d'un membre, un vote ».

Il y a aussi possibilité d'utiliser la borne de votation au siège social de la Caisse et celle au centre de services des Galeries Chagnon, sur les heures d'ouverture. Cette solution a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas **AccèsD**.

Dès la fin de l'assemblée, la période de votation est ouverte pour les quatre prochains jours, soit jusqu'au lundi 21 avril, à 23 h 59. Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Puis dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

La président précise que bien que notre Conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, il doit toutefois informer les membres que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La ristourne sera déposée au début du mois de juin 2025, soit dans la 1^{re} ou 2^e semaine.

Madame Lehoux invite les membres à remplir un court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui et cède la parole à monsieur Guay.

Le président remercie, en son nom et au nom de ses collègues du Conseil d'administration, les membres de leurs présences en ligne, ainsi que ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée. Il souhaite bon succès à celles et ceux qui sont en élection à compter de maintenant. De plus, il remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir nos membres et clients.

Et finalement, il remercie les membres pour leur confiance depuis 125 ans, ce qui nous permet d'être un acteur de changement de premier plan.

L'assemblée est suspendue à 19 h 54.

RÉSULTATS DU VOTE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de :

- La **proposition d'affectation des excédents annuels** recommandée par le Conseil d'administration : **94,94 %** des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est donc adoptée.
- Les trois (3) candidats élus au Conseil d'administration sont :
 - Katia Fortin
 - François Hudon
 - Martin Voyer

Les résultats ont été publiés sur le microsite et sont disponibles auprès de la Caisse.

L'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 23 avril 2025 à 11 h 25. Il y a eu 86 personnes en écoute direct, 103 personnes ont bénéficié de la réécoute et 1 462 membres ont exprimé leur droit de vote.

PRÉSIDENT

SECRETARE